L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 20 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN parfait jardinier, muni des meilleures recommandations, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Burgundy, rue Bienville. 7. 16juin—7t

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée pour une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, rue Hôpital et Dauphine. 13 juin—2 sem

UN Louisianais désire accompagner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord du lac pour la pension. Un arrangement serait pour 1 fois. Ecrire à P. E. S., bureau de l'Abeille. 29mai—

A VENDRE.

A VENDRE—2 belles et jeunes jumentes par P. B. Pierce, aux Fair Grounds. Demander Read, porte nos bars' entrance. 16juin—1t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Elizabeth Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,274—Division C—Attendu que Emma Adeline O'Dowd a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Elizabeth Morrison, décédée intestat, ayez ou non prétention à la succession, ou aucune partie d'icelle, à comparaître devant la Cour, le Lundi, 24 juin 1889, à midi, pour prouver vos droits, si vous en avez, et montrer pourquoi lesdites lettres d'administration ne devraient pas être accordées à la requérante, ainsi qu'elle le demande.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 25 29

Succession de Veuve Benjamin Morse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,275—Division E—Attendu que Félix Borne a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Benjamin Morse, décédée intestat, et qu'il a demandé à être nommé administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—18 23 27

Succession de Frank Lamanette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,244 — Division C—Attendu que Mme Agnès Lamanette a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Lamanette, décédé intestat, avis est donné à toutes personnes que ces lettres lui seront par la présente accordées à moins que dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lamanette, comme tutrice des héritiers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11juin—11 15 20

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,964—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Vallette, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11,15,20

Succession de Samuel Dowty et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,831—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William A. Hearsey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 15 20

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,410—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. C. Morrell, l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—Division C—D. J. Searry & Co. vs. Leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de D. Searry & Co., et David J. Searry et John A. McLean, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit tenue et convoquée devant Henry C. Rhodes, notaire, en son bureau No 22 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 24ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de délibérer sur les affaires du dit commerce, et de nommer un ou plusieurs curateurs à icelui, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
J. MOLAISON, Député Greffier.
18juin—4f au 18 juil

H. Samsone vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,182—Division B. Ordre de Cour—Attendu qu'une assemblée des créanciers de la succession de H. Samsone, dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en existent) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mr. Samsone, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Succession de Joseph Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,989—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joseph Yates, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

Succession de Frank Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 22,200 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mr. Stewart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11juin—11 15 20

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,964—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Vallette, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11,15,20

Succession de Samuel Dowty et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,831—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William A. Hearsey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 15 20

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,410—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. C. Morrell, l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—Division C—D. J. Searry & Co. vs. Leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de D. Searry & Co., et David J. Searry et John A. McLean, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit tenue et convoquée devant Henry C. Rhodes, notaire, en son bureau No 22 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 24ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de délibérer sur les affaires du dit commerce, et de nommer un ou plusieurs curateurs à icelui, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
J. MOLAISON, Député Greffier.
18juin—4f au 18 juil

M. Samsone vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,182—Division B. Ordre de Cour—Attendu qu'une assemblée des créanciers de la succession de H. Samsone, dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mr. Samsone, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

PAR LE CONSTABLE.

John Clark vs Joseph H. Weber.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 13 011—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Gildebrecht, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai au plus offrant, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en ce Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Annunciation, Laurel et Dryades, mesurant 55 pieds 6 pouces de face à la rue Annunciation; sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Toulouse, étant le lot ancien désigné comme les 19, moins 29 pieds 8 pouces pris de l'arrière du lot, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sont connues sous le numéro municipal 120 rue Annunciation.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Par Constable.
Julien Miermont vs. George Rickle on

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 12,257.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Gildebrecht, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai au plus offrant, à la porte de mon domicile, No 95 rue Royale, entre Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 19 juin prochain jour de juin 1889, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lit de meubles de maison d'après inventaire enlisant en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. BROWN,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18juin—15 19 20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

A L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

Le privilège de la Compagnie a été ratifié, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinairement mensuels (Juin et Décembre) et les grands tirages semi-annuels (Mars et Septembre) auront lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous désirons, par les présentes, que nous prétendons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, et bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G.T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 16 JUILLET 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, est:	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, est:	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, est:	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, on pour tout renseignement que l'on voudra avoir, s'adresser en remettant. Votre écriture devra être distincte et la Signature Exacte. On n'assure pas un tirage plus rapide à la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Order, ou adressé Reg'd New York, dans les lettres ordinaires. Mandats courants par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne,

Adresser vos lettres enregistrées comme suit :

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

Nous, soussignés, certifions que les 5 mois Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane faits en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme légaux et favorables. Ils sont par M. A. DAUPHIN, Président, endossés par les célèbres BEAUREGARD et EARLY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULLE AUTRE EN SORT AUTHENTIQUE.

Tous les soi-disant "Septièmes", "Original Little Louisiana" ou autres imitations, avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de fausses prétentes, ces entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

Les soussignés, ayant qualité, ont le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix inférieur est contrefait et sera volé.

L.A. Wilkinson, Député Greffier.
6 juin—6 13 20 27—5 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Colisée entre Robert et Philibert, 1e sous-sol en arrière étant la rue Perrier, Sixième District.

Eureka Homestead Society vs Bailey Duke Legros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 29 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, borné par la ligne de numéro municipal 43, borné par les rues Josephine, Fulton Rousseau et Jackson, commençant à une distance de quarante neuf pieds de la rue des rues Fulton et Josephine, et mesurant soixante-seize pieds huit pouces et quatre lignes de façade rue Josephine sur une ligne égale et parallèle, le tout, plus ou moins, en mesure actuelle de ladite portion de terre ou compris de tous les terrains primitifs case et douze et de la moitié du terre primitif numéro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, et tous les accessoires. Le tout devant être vendu en bloc.

Aussi deux autres lots de valeur y attenants, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—

Heinrich W. Knieper vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644. En vertu d'un ordre de vente daté du 11 juin 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la dite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur le lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juin, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, coin de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne :

1° Une mule, deux wagons, une charrette, une vache, un lot de vieux fer, 200 barils vides et autres objets mobiliers, conformément à un inventaire du 20 Mai.

2° Un lot de copeaux à recevoir, suivant une liste déposée à mon bureau.

3° Un bon autrichien [de 100 florins].

Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Et ex-officio syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 juin—12, 18 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. Lebianc vs. Mme N, N, Gonsales et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,103.—En vertu d'un writ de saisie-exécution à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Johnson, Galvez, Ursulines et Hôpital, étant une partie de quatre lots anciens désignés comme les Nos 7 A Quatre tenderisement, sur un plan dressé par C. G roux et déposé pour référence en l'étude de A. Duncel, notaire en cette ville, lequel plan No 72 dans mon livre de plans No Quatre. La dite portion de terre mesurée actuelle pieds de face à la rue Johnson sur le côté le plus près de la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et ex-officio syndic de l'affaire ci-dessus.
17juin—17 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 1, rue Colombus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs Jules V. Dupas ainé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 26,419—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, ainsi que toutes les servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par la Rue Six du carré d'îlet No Sept, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, étant le plan de Nelson, en date du 10 avril 1849, déposé en l'étude de Cyprien C. Ledrejère, ancien notaire de cette ville; lequel terrain mesure, un plus ou moins, cent quatre pieds de façade rue Colombus, sur cent cinquante-sept pieds cinq pouces et quatre lignes, sur une ligne parallèle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27—juin3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Mule, wagons, vache, comptoir couverts, bons, etc.

Heinrich W. Knieper vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,644.—En vertu d'un ordre de vente daté du 11 juin 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile District pour la dite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juin, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, coin de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne :

1° Une mule, deux wagons, une charrette, une vache, un lot de vieux fer, 200 barils vides et autres objets mobiliers, conformément à un inventaire du 20 Mai.

2° Un lot de copeaux à recevoir, suivant une liste déposée à mon bureau.

3° Un bon autrichien [de 100 florins].

Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Et ex-officio syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 juin—12, 18 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. Lebianc vs. Mme N, N, Gonsales et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,103.—En vertu d'un writ de saisie-exécution à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Johnson, Galvez, Ursulines et Hôpital, étant une partie de quatre lots anciens désignés comme les Nos 7 A Quatre tenderisement, sur un plan dressé par C. G roux et déposé pour référence en l'étude de A. Duncel, notaire en cette ville, lequel plan No 72 dans mon livre de plans No Quatre. La dite portion de terre mesurée actuelle pieds de face à la rue Johnson sur le côté le plus près de la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17juin—17 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 1, rue Colombus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs Jules V. Dupas ainé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 26,419—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, ainsi que toutes les servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Johnson, Galvez, Ursulines et Hôpital, étant une partie de quatre lots anciens désignés comme les Nos 7 A Quatre tenderisement, sur un plan dressé par C. G roux et déposé pour référence en l'étude de A. Duncel, notaire en cette ville, lequel plan No 72 dans mon livre de plans No Quatre. La dite portion de terre mesurée actuelle pieds de face à la rue Johnson sur le côté le plus près de la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District, rue Bienville, entre Basse et Franklin.—Une action du fonds capital de Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances dessus construites, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Basse, Franklin, Clio et Caliope, et désigné comme lot N sur un plan officiel de mesurement fait par C. A. de Armas, député voyer de la ville, mesurant lesdits lots de terre 36 pieds 5 pouces de front sur Basse sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et contenant 4,380 pieds carrés, plus ou moins, de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, au billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, les clauses de résolutions ordinaires en faveur du vendeur en cas de poursuite pour en forcer le collection. Les améliorations devant être toutes assurées à la police transférée à l'acquéreur jusqu'à parfait paiement des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

15 juin—10,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très beau site

Pour une résidence ou une manufacture, près du fleuve Mississipi.

Succession de J. M. Lapeyrolerie.

No 24,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district, lieu aux Loutres, Chippewa et Levée, ayant une frontage sur la Levée de 120 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 250 pieds, mesure anglaise.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, au billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, les clauses de résolutions ordinaires en faveur du vendeur en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devant être toutes assurées à la police transférée à l'acquéreur jusqu'à parfait paiement des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

15 juin—10,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une manufacture à vapeur

De Châsis, Persiennes, Jalousies, etc.

Consistant en matériaux, machines, outils, etc., Aussi, les comptes ouverts et à recevoir, etc.,

Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau, No 16 rue Bourbon—LUNDI, 1er juillet 1889, à 11 heures a. m. et local, rue Toledo, entre Clark et Villere, en vertu de la confirmation d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1889, il sera vendu les articles ci-dessus décrits et qui sont plus amplement détaillés par un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20juin—20 23—jul 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une manufacture à Vapeur

De Châssis, Persiennes, Jalousies, etc.

Consistant en matériaux, machines, outils, etc., Aussi, les comptes ouverts et à recevoir, etc.,

Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau, No 16 rue Bourbon—LUNDI, 1er juillet 1889, à 10 heures et demie a. m. au local coin nord-est des rues Franklin et Conti, au vente de la manufacture de châssis, persiennes, etc., de dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu à propriété ci-dessus décrite, et plus amplement détaillée par un inventaire déposé à son bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20juin—20 23—jul 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

No 491, 421 1/2, 493, 493 1/2 et 495 rue Chippewa.

Succession de F. P. Burgevin—Cour Civile de Dist ict pour la Paroisse d'Orléans—Division B.—No 17 120.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 22 mai 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisse et améliorations qui s'y trouvent et dans les dites bâtisses sont garanties par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété avec les droits, noms, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chippewa, Annonciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 17, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa, 110 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 6 pouces sur le côté de la rue Washington, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chippewa, Annonciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 16, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 6 pouces sur le côté de la rue Washington, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

3° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chippewa, Annonciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 15, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 6 pouces sur le côté de la rue Washington, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

4° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chippewa, Annonciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 14, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 6 pouces sur le côté de la rue Washington, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, au billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, les clauses de résolutions ordinaires en faveur du vendeur en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devant être toutes assurées à la police transférée à l'acquéreur jusqu'à parfait paiement des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

15 juin—10,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAI